

charte sous le nom de compagnie de chemin de fer d'*Edmonton* et de la *Rivière-à-la-Paix* ;—de *John J. Macdonald* et autres, demandant une charte sous le nom de compagnie de télégraphe de l'*Atlantique*, du *Pacifique*, et de la *Rivière à la Paix* ; de la compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique* et du *Nord-Ouest* ; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps constitué et pour autres amendements à sa charte ;—de *A. J. Cattanach* et autres ; demandant la passation d'un acte les constituant en compagnie dans le but d'introduire et d'utiliser dans tout le *Canada*, l'invention connue sous le nom d' " Accumulateur électrique de *Faure* ;—de la compagnie du chemin de fer du *Portage*, de *Westbourne* et du *Nord-Ouest* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à changer son nom en celui de compagnie de Grand chemin de fer du Nord du *Canada*, à augmenter l'émission de ses bons, et pour d'autres amendements à sa charte ;—et de la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital social, à acheter ou louer d'autres lignes ferrées, et pour autres fins.

*M. Bowell*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 19 février 1883, pour un état faisant connaître le nombre de saisies opérées à chacun des ports douaniers du *Canada* pendant la dernière année fiscale, et aussi pendant les six mois expirés le 31 décembre dernier ; le chiffre des amendes perçues dans chaque port pendant chacune des périodes précitées, et la manière dont on en a disposé, donnant les noms des fonctionnaires qui en ont reçu une part et le montant reçu par chacun de ces fonctionnaires à même ce fonds. (*Documents de la session, No. 38.*)

Ordonné, que *M. Bossé* ait la permission de présenter un bill pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de *Québec* à la baie de *James*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Mitchell* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la compagnie de steamers à passagers la Royale Canadienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Dawson* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de navigation d'*Edmonton* à la *Rivière de la Paix*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Welton* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'amender de nouveau les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. White (Cardwell)* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'amender les divers actes incorporant la "compagnie du chemin de fer du *Portage*, de *Westbourne* et du *Nord-Ouest*," et de changer son nom en celui de "La Compagnie du Grand chemin de fer du Nord du *Canada*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que *M. Colby* ait la permission de présenter un bill à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique* au *Nord-Ouest*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.